

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit

n° 407 | Décembre 2022

Édito

104^e Congrès de l'AMF

Une AMF vivante



Ce 104^e Congrès sur le « pouvoir agir » des maires restera comme un beau succès, quantitatif et qualitatif. Chacun a noté la richesse des échanges entre les 10 000 élus qui ont participé à la fois à la Rencontre des élus des Outre-mer, à Issy-les-Moulineaux, et au Congrès, Porte de

Versailles, et les nombreux membres du gouvernement qui ont assisté à nos travaux. Leur présence est une reconnaissance de la qualité et de la pertinence des réflexions, actions et propositions portées par l'AMF. Le 104^e Congrès aura en tout cas démontré, si besoin était, les nombreux freins à l'action des maires, entravés par des normes et règlements trop nombreux, une recentralisation de la décision publique et l'insuffisance de moyens financiers. Si la Première ministre a esquissé quelques réformes sans répondre à toutes nos suggestions et attentes, le Congrès a permis de rappeler au gouvernement nos positions et propositions, synthétisées dans notre résolution générale adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF : simplification administrative, adoption d'une grande loi de décentralisation privilégiant la subsidiarité et transférant aux collectivités l'exercice et la responsabilité de nouvelles compétences de proximité – à laquelle le chef de l'État s'est dit acquis –, renforcement de l'autonomie et des moyens financiers des collectivités, à rebours de la « mise sous tutelle actuelle », qui passera notamment par une réforme de la fiscalité locale. L'AMF, réunie avec l'ADF et Régions de France au sein de Territoires Unis, veillera à la concrétisation de ces propositions en 2023.

Au cœur de cette « révolution copernicienne » figurent deux mots : la confiance et le respect mutuels. L'exécutif doit urgemment nous redonner de la liberté, des moyens et de la considération. En clair, rendre le pouvoir d'agir aux praticiens du quotidien. La France peut et doit se relancer par ses communes !

David LISNARD



La Résolution générale

Votée à l'unanimité du Bureau de l'Association et lue en clôture du 104^e Congrès par André Laignel, premier vice-président délégué, la résolution de l'AMF plaide pour « un véritable changement de pratiques de la part de l'État » et appelle à des relations « apaisées et constructives » pour que le pays entre pleinement dans l'âge des libertés locales. Pour « Pouvoir agir », thème de l'édition 2022 du Congrès, les collectivités ont besoin de davantage de marges de manœuvre. Il devient plus qu'urgent d'achever, dans les faits, la décentralisation afin que chacun puisse exercer clairement ses compétences, dans le souci de mener des politiques publiques efficaces au service des citoyens.

Contribution territoriale universelle

Contre la réglementation excessive et bloquante, elle demande, un pouvoir réglementaire d'application des lois pour les communes. L'état du droit le permet. Il n'est quasiment jamais mis en œuvre. Les services de l'État pourraient être davantage dans l'accompagnement que dans le contrôle et la vérification. En toute logique, l'AMF demande la fin de la tutelle juridique et du pouvoir exorbitant du déferé préfectoral, pour qu'enfin les préfetures puissent consacrer des moyens humains à leur mission de conseil.

Aujourd'hui, le lien social qui repose sur la contribution territoriale est affaibli en raison des suppressions successives de taxes, comme la CVAE en 2022. L'AMF plaide donc pour une contribution territoriale universelle. Elle rappelle aussi l'intérêt qu'il y aurait d'avoir une véritable loi de finances des collectivités locales et une loi pluriannuelle de programmation des finances locales.

La commune, cellule démocratique de base

La commune a une place singulière dans notre histoire et dans nos institutions. Elle est la cellule de base de la démocratie. C'est pourquoi l'AMF propose la constitutionnalisation de la clause de compétence générale de la commune et le rappel de l'action du maire au nom de l'État. Pas question que l'intercommunalité devienne une supracommunalité. Au contraire, les établissements publics intercommunaux doivent redonner toute leur place aux élus pour décider librement de la bonne organisation de leurs compétences, sans transfert imposé.

Enfin, pour l'AMF, il ne s'agit pas d'opposer déconcentration et décentralisation, tout au contraire, plutôt de trouver des complémentarités sur les sujets de la santé et du logement.

Retrouvez la résolution générale du 104^e Congrès sur www.amf.asso.fr/réf. BW41471

ELLES ET ILS ONT DIT ... Décentralisation, finances locales, inflation, services publics, Outre-mer, le 104^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a été un lieu d'échanges entre les élus et les pouvoirs publics.



Elisabeth Borne
Première ministre

« Je vous redis ma volonté de travailler dans la franchise et la responsabilité partagée. La confiance

ne se décrète pas, elle passe par des actes. Je sais combien le dispositif qui vous contraignait à modérer vos dépenses a pu paraître inutile, voire vexatoire. J'ai entendu vos remarques, j'ai échangé avec l'ensemble des associations d'élus et, je l'affirme, notre intention n'est pas de maintenir un mécanisme de sanctions. Nous ne voulons pas de nouveaux contrats de Cahors, nous voulons trouver un chemin avec les parlementaires, avec vous. »



Gérard Larcher
Président du Sénat

« Il est plus que temps d'écrire cette grande loi sur la décentralisation ! Il faut libérer l'action des élus. Ce nouvel

acte de décentralisation doit (...) porter sur l'autonomie fiscale des collectivités (...); l'approfondissement de la différenciation territoriale et l'application du principe de subsidiarité (...); la déconcentration de l'État. »



David Lisnard
Président de l'AMF

« La subsidiarité, c'est tout simplement le principe de responsabilité, et la responsabilité résulte de la proximité, de l'incarnation physique. C'est pour

cela que les maires restent aujourd'hui aussi populaires. C'est parce que, quelles que soient les difficultés, quelles que soient les différences de gestion, de conviction (...) nous respectons des règles, des contraintes, dont la règle d'or et nous sommes fiers de la faire parce que nous pensons que c'est une bonne contrainte. Mais surtout, nous réglons des

problèmes dont nous sommes proches. Cette proximité génère la responsabilité, qui génère l'efficacité. Elle ne peut exister que si nous avons la liberté d'agir, la liberté d'action et la liberté d'être. La subsidiarité, c'est la liberté et la responsabilité, c'est donc la dignité, qui est la finalité ultime de toute action politique. »



Murielle Fabre
Secrétaire générale de l'AMF

« L'État doit donner aux élus locaux les moyens de préserver la qualité des services publics locaux

car les communes sont le premier guichet pour les citoyens. Le maire cristallise toutes les attentes et toutes les tensions (+ 47 % d'agressions entre 2020 et 2021 !). Nous assistons à une remise en cause de l'autorité de la République incarnée par le maire. Mais je reste optimiste dans la capacité des élus à résoudre les crises actuelles. »



Yaël Braun-Pivet
Présidente de l'Assemblée nationale

« Plus de 200 députés exercent un mandat local. Ils connaissent donc très bien les réalités locales. Nous

devons (...) transformer notre action publique dans l'intérêt de nos concitoyens. Le chef de l'État va lancer une réforme institutionnelle avec un volet territorial. (...) Vous pouvez compter sur moi pour que ce volet soit discuté [avec les élus locaux] au service d'une réforme utile. »



André Laignel
Premier vice-président délégué de l'AMF

« L'État a ponctionné 46 Mds€ sur les dotations des collectivités depuis 2014. Cela

a-t-il amélioré la situation des finances publiques ? Non. Les collectivités servent de variables d'ajustement du budget de l'État. Or, il n'est pas de libertés sans moyens. Avant, les maires se demandaient quel service public ils allaient créer. Aujourd'hui, ils se demandent lequel ils vont devoir fermer. Quelle extraordinaire régression ! »



Anne Hidalgo
Maire de Paris

« Nous sommes en première ligne parce que les Français nous font confiance et cette confiance, elle donne beaucoup de

valeur à notre mission de maire et malgré les difficultés, malgré les crises, malgré les attaques et les violences, être un maire est le plus beau mandat dont on peut rêver pour être plus près des citoyennes et des citoyens. »



Madi Madi Souf
Maire de Pamandzi et président de l'Association des maires de Mayotte

« À Mayotte, la lutte contre la violence et

l'insécurité est notre première priorité actuellement. C'est une raison de vie ou de mort : Mayotte est devenue en quelques années un territoire de peur, de traumatismes et de deuil. La semaine dernière, nous avons eu des bus d'élèves incendiés, des mains coupées, des maisons incendiées, des garages aussi. (...) Mayotte ne vit plus. Je vais vous surprendre : ici, en métropole, si on dit Allahu Akbar, tout le monde s'enfuit. C'est parce qu'on assimile ça à du terrorisme. Ces jeunes-là, c'est du terrorisme lorsqu'ils incendient des bus scolaires, lorsqu'ils attaquent des personnes ou des biens. »



Retrouvez les discours et vidéos du Congrès sur www.amf.asso.fr

Signatures de conventions

Lors de ce Congrès, l'AMF a conclu de nombreux partenariats.

- **Cerema** : l'objectif est de renforcer les liens et travailler conjointement sur des grandes thématiques d'intérêt général qui intéressent les maires et les présidents d'intercommunalité.
- **Union des missions locales – Agence du Service civique** : pour mieux faire connaître aux communes et intercommunalités l'opportunité représentée par le Service Civique, les partenaires ont décidé de renforcer leur collaboration.
- **CNFPT** : le but était de formaliser leurs objectifs et modalités de collaboration pour développer des projets communs au bénéfice des communes et EPCI dans le domaine des ressources humaines.
- **Orange** : désireux de renforcer leur coopération, les partenaires ont signé une lettre d'intention visant à promouvoir le recyclage des mobiles.
- **Association nationale du Passeport du Civisme** : le partenariat vise à porter la voix du Civisme dans les territoires et à transmettre les valeurs civiques à la jeune génération.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW41469

Alerte de #TerritoiresUnis

La hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités, due à l'inflation, ne sera pas couverte par la progression de leurs recettes en 2023. Partageant ce constat lors du 104^e Congrès, Territoires Unis a alerté du risque d'une baisse préoccupante de la capacité d'autofinancement des collectivités, et de fait du risque d'une chute historique de leur capacité d'investissement. Territoires unis a appelé l'attention du Gouvernement sur l'importance d'une prise en compte complète de toutes les dépenses énergétiques supportées directement ou indirectement par les collectivités pour la mise en œuvre du « filet de sécurité », afin de préserver la capacité d'investissement des collectivités et éviter des conséquences dommageables pour notre tissu économique local.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW41472

#1Maire1Solution

La commune de par son rôle, ses prérogatives et sa proximité avec les habitants, est une solution face aux crises. Encore faut-il que les maires puissent agir. C'est pourquoi l'AMF a lancé un nouveau rendez-vous sur les réseaux sociaux et son site Internet à l'occasion de son 104^e Congrès, intitulé #1Maire1Solution. Ce nouveau programme est l'occasion de valoriser l'action des élus locaux au quotidien au service des citoyens. Plus de 70 élus ont déjà proposé leur solution ! Les vidéos thématiques sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de l'AMF.

Solidarité avec l'Ukraine



En ouverture de son Congrès, l'AMF a exprimé sa solidarité avec les maires d'Ukraine et les habitants confrontés à la guerre qui s'installe dans la durée.

Conviés par l'AMF, les maires ukrainiens de Lviv, Dnipro et Nizhyn, aux côtés des maires de Kremenchuh, Konotop et d'Ichnya, ont apporté un témoignage de la situation de leur commune et remercié les maires de France et l'AMF de leur action pour les soutenir. Le Président Zelensky a également adressé un témoignage vidéo aux maires de France. L'AMF a en effet accompagné l'élan de solidarité des communes de France en organisant une vaste campagne de dons avec la Protection civile, qui a permis de récolter et d'acheminer 8 000 tonnes de dons. Le Président de la protection civile, François Richez a précisé les dispositifs mis en place. L'AMF a également noué d'autres partenariats, avec des ONG (ACTED) ou des entreprises qui ont mis en place des actions de solidarité. Enfin, l'AMF a encouragé les liens directs entre communes françaises et ukrainiennes pour participer à l'effort de reconstruction, et a elle-même signé une déclaration d'intention avec la ville d'Irpin. Par l'expression publique de sa solidarité, l'AMF poursuit son engagement aux côtés des communes d'Ukraine.

Revivez le 104^e Congrès

Le 104^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a rassemblé plus de 9 800 participants, dont plus de 4 600 maires et présidents d'intercommunalité.

L'évènement a été couvert par 94 médias.

Revivez ce 104^e Congrès sur le site Internet de l'AMF en retrouvant les vidéos des débats, forums et points info ; les interviews exclusives d'AMFTV ; MairesTV ; le nouveau programme #1Maire1Solution ; les photos ; les publications du Congrès ainsi que la résolution générale adoptée à l'unanimité par le 104^e Congrès. Consulter www.amf.asso.fr
Les comptes rendus de la Rencontre des élus des Outre-mer, des quatre débats, dix-sept forums et huit points info sont quant à eux disponibles sur le site www.mairesdefrance.com

ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

INQUIÉTUDES D'UN MONDE QUI VIENT



La succession des crises sociale, sanitaire et économique ouvre, parmi la majorité des maires, une période de fortes incertitudes pour

l'avenir de leurs communes. C'est ce que révèlent les résultats de la 4^e enquête CEVIPOF-AMF, conduite par Martial Foucault, directeur du CEVIPOF, auprès de 3 696 maires. Mobilisés sur tous les fronts malgré des conditions d'exercice du mandat

nettement dégradées, les maires n'attendent que la confiance de la part de l'État pour pouvoir agir. D'autant que l'équilibre des budgets locaux est menacé par le renchérissement des prix de l'énergie, imposant aux maires de faire des choix pour éviter la fermeture de services publics et préserver leur capacité d'investissement. S'ajoutent à cela des préoccupations quant au contexte démocratique du pays, quelques mois après les élections présidentielle et législatives marquées par un durcissement des opinions politiques.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW41447

locaux. La baisse de l'investissement du bloc communal depuis 2014 est devenue structurelle, avec le renforcement des dispositifs de contrainte de la gestion locale et la réduction continue des marges de manœuvre. Ainsi, l'investissement du mandat 2020-2026 risque d'être à nouveau en retrait par rapport au mandat précédent.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW41442

● ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



Après une année 2020 marquée par le coup d'arrêt imposé à la quasi-totalité de l'activité par la crise sanitaire, les indicateurs macroéconomiques des communes et des EPCI à fiscalité

propre des cinq départements d'Outre-mer sont mieux orientés : la croissance redémarre. L'activité est néanmoins encore largement soutenue par les mesures d'urgence. En outre, le rebond des prix de l'énergie importée et le renchérissement du fret de marchandises pèsent sur le rétablissement de l'activité. Ces analyses, réalisées par l'AMF, ont pour objectif de dégager les principales tendances des comptes des années 2016 à 2021.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW41445

FINANCES

● TERRITOIRES ET FINANCES



Réalisée en partenariat avec la Banque Postale, la Banque des Territoires et l'AMF, la 9^e étude Territoires et Finances met notamment l'accent sur les dépenses en première ligne face à la crise

inflationniste. Pour chaque strate démographique sont décomposées les charges à caractère général, et au sein de ces dernières, les achats de matières et fournitures qui contiennent notamment les dépenses énergétiques. La Banque Postale a par ailleurs présenté, en partenariat avec l'AMF, sa publication « l'indice de prix des dépenses communales » mesurant l'inflation réelle supportée par les communes. www.amf.asso.fr/réf. BW41444 et [BW41448](http://www.amf.asso.fr/réf. BW41448)

● CAP SUR LES FINANCES DES COMMUNES ET DES EPCI

Cette étude, réalisée par l'OFGL, dresse un bilan sur les finances du bloc communal qui réunit les communes et leur groupement à fiscalité propre, en analysant leurs budgets prin-



cipaux et annexes.

L'analyse démontre que les finances du bloc communal sont à l'épreuve des crises, avec des tendances générales et des disparités entre collectivités. Elle met en lumière les axes qui interrogent pour l'avenir comme par exemple la sensibilité des budgets aux dépenses énergétiques ou la menace sur la capacité d'investissement dans un contexte de hausse des coûts qui impacte l'autofinancement au lendemain de la crise Covid.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW41443

● PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU BLOC COMMUNAL



Face au retour de l'inflation et l'envolée des prix de l'énergie, cette étude réalisée par l'AMF évalue les résultats attendus en 2022 et trace les perspectives pour 2023. Le choc des crises économiques et la poursuite de l'inflation prévue jusqu'en 2025 génèrent le retour de l'effet de ciseaux sur les budgets

AUTISME

AGIR POUR L'INCLUSION DES PERSONNES AUTISTES



Le bloc local est porteur de solutions pour soutenir les personnes autistes et leurs familles au quotidien, en lien avec les associations et la société civile, ainsi que le département. À travers

ce guide illustré de bonnes pratiques, l'AMF accompagne les élus qui souhaitent développer davantage les dispositifs en faveur des personnes autistes. La prise en compte des individus les plus fragiles fait toute la force et la dignité de notre société, et l'AMF soutient l'action des maires et présidents d'EPCI qui y concourent. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW41446

FORMATION DES ÉLUS

Les nouvelles modalités d'accès au DIFE

Sans préavis, l'accès au droit individuel à la formation des élus a été modifié, le 25 octobre, pour des motifs de sécurité numérique.

Considérant que l'identification numérique par « France Connect » était insuffisamment sécurisée, le gouvernement a décidé que l'achat par les élus d'une formation liée à leur mandat passera désormais par « France connect + », pour des motifs tenant aux fraudes graves dont fait l'objet la plateforme « Mon compte formation », indissociable de celle de « Mon compte élu ». Cette décision implique que les élus acquièrent au préalable une nouvelle identité numérique, en l'occurrence celle proposée par La Poste.

Informée le 19 octobre de la mise en œuvre de ce dispositif le 25 octobre, l'AMF a estimé qu'un préavis aussi court n'était pas acceptable. Elle a donc saisi les ministères concernés dès le 19 octobre et obtenu une première réponse positive, qui prévoyait un report de cette date et une concertation sur la nouvelle date à envisager. Mais, le 24 octobre, un nouvel arbitrage interministériel a confirmé le choix de la date du 25 octobre.

Sans méconnaître la nécessité de sécuriser l'usage des dispositifs numériques, l'AMF condamne le manque de concertation et la mise devant le fait accompli des élus : la gestion précipitée et sans préavis du calendrier de mise en œuvre du nouveau dispositif de sécurité

informatique va décourager le recours au droit individuel à la formation des élus (DIFE).

L'AMF a donc demandé, a minima, la mise en œuvre immédiate d'un service d'assistance téléphonique afin d'aider les élus à s'approprier les nouvelles règles d'accès à leur DIFE et un accompagnement personnalisé pour les élus ayant déjà programmé une formation en novembre et décembre 2022.

Les divers moyens pour obtenir l'identité numérique la Poste sont les suivants :

- en ligne : <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>, muni d'un smartphone (ou plutôt d'un ordinateur) et de sa pièce d'identité ;
- en bureau de poste : les conseillers en bureau de poste peuvent aider à créer une identité numérique ;
- en prenant rendez-vous lors de l'inscription en ligne avec un facteur qui se déplacera et aidera à l'installation de cette identité numérique.

Le numéro mis en place par La Poste pour aider spécifiquement les élus est le 09 70 81 00 50.

L'AMF continue à œuvrer auprès du gouvernement, en lien avec les associations départementales, pour qu'aucun élu ne soit privé de ses droits légitimes à accéder au DIFE.

RDV le 7 février 2023

L'AMF organise une rencontre en visioconférence consacrée à la présentation de la loi de finances pour 2023 et de la loi de programmation 2023-2027. Elle sera présidée par Pierre Breteau, maire de Saint-Grégoire et Antoine Homé, maire de Wittenheim, co-présidents de la commission des Finances de l'AMF. La matinée de ce mardi 7 février (de 9h30 à 12h30) sera l'occasion de décrypter les principales mesures concernant le bloc communal. *Inscription auprès de Finances@amf.asso.fr*

TVA des EPCI

La suppression de la TH des EPCI est compensée par l'attribution d'une part de TVA qui évolue chaque année en fonction de son produit national. Elle devait augmenter de + 5,5 % en 2022. Les EPCI ont cependant perçu une part mensuelle de TVA plus faible depuis le début de l'année (+ 2,9 %). Suite à la progression d'environ + 9,6 % de la TVA entre 2021 et 2022, l'État a procédé à une actualisation de ces versements en octobre. En 2023, les EPCI devraient bénéficier de la hausse prévisionnelle de TVA, soit environ + 5,1 %.

FORMATION DES ÉLUS

PROGRAMME 2023

À l'occasion du 104^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, l'AMF a dévoilé son catalogue formation à destination des élus. Il offre tout un panel de formation variées alliant études théoriques et mises en situation.

Au programme 2023 des nouveautés telles que les marchés adaptés aux petites communes, lutter contre les cyberattaques, communication sur la gestion de crise ou encore établir son bilan de mi-mandat.

Autre nouveauté : les masterclasses font leur apparition ! Un format plus court : une demi-journée (3h30) contre une journée (7 heures) pour les formations classiques mais surtout un programme spécialisé à destination d'élus déjà sensibilisés et/ou formés sur le sujet. Vous y retrouverez notamment : les achats responsables, les services de restauration scolaire, les débits de boissons ou bien gérer l'absentéisme et le recrutement dans votre collectivité.

AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

ABAISSEMENT DU PRIX PLANCHER

Depuis l'annonce de l'« amortisseur électricité », dispositif salué par l'AMF pour son caractère universel même s'il reste moins satisfaisant que l'ouverture des tarifs réglementés de l'énergie à toutes les collectivités, l'Association a insisté auprès du gouvernement pour faire valoir que le prix plancher d'enclenchement était trop élevé. Le gouvernement a entendu cette demande et a décidé d'abaisser le plancher de 325€ le MWh à 180€ le MWh.

Ainsi, un plus grand nombre de collectivités et de groupements pourront bénéficier de la prise en charge par l'État de la moitié du prix dépassant le prix plancher, sous la forme d'une réduction directe sur la facture limitée à 160€/MWh. À noter également que ce dispositif a vu son assiette révisée à des fins de simplification : le déclenchement de l'amortisseur se fera sur le prix annuel moyen de l'électricité hors Turpe et hors taxe.

Open data intercommunales

Le portail de données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales a été enrichi de données consacrées aux comptes des collectivités du bloc communal. Les utilisateurs disposent désormais des grands agrégats financiers consolidés des groupements à fiscalité propre et de leurs communes membres, neutralisation faite des principaux flux financiers détectés entre ces collectivités, pour la période 2014-2021. Cela permet une nouvelle perspective d'analyse comparative de l'action publique au niveau du bloc communal. *Voir www.data.ofgl.fr*

22^e édition du SMCL

Organisé en coordination avec l'AMF en parallèle du 104^e Congrès, le 22^e Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) a réuni cette année 50 036 visiteurs.



Les nombreuses manifestations organisées au cours de cette édition centrée sur les défis collectifs d'aujourd'hui et de demain ont permis aux élus, entreprises et acteurs locaux de se retrouver pour partager projets, solutions et bonnes pratiques. Les collectivités sont confrontées à de plus en plus de problématiques et sont amenées à se saisir d'une palette élargie d'outils pour mener de front



les transitions à l'échelle locale. Les quelques 1 197 exposants du Salon ont pu offrir aux élus et à leurs équipes les réponses susceptibles de les soutenir dans leurs efforts de transformation des territoires.

De nombreuses visites officielles

À l'initiative de l'AMF et d'Infopro Digital, le Salon a reçu pour la première fois le président de la République, Emmanuel Macron. Le chef de l'État, accueilli par le président de l'AMF David Lisnard, a déambulé parmi les exposants et élus locaux pendant près de quatre heures. Le Salon a par ailleurs connu de nombreuses visites officielles de personnalités également présentes au Congrès, telles que Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale ou des ministres et secrétaires d'État (Transition écologique et de

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 407 |

Gratuit AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. **Crédits photographiques :**

© Ville de Cannes, p. 1 © Aurélien Faidy, Victoria Viennet, Arnaud Février pour l'AMF, p. 1, p. 2, p. 3, p. 4 ; © SMCL p. 6.



LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 407 DE DÉCEMBRE 2022

Actualité. Comment fonctionne l'amortisseur électricité ?

Dossier spécial. Les temps forts du 104^e congrès de l'AMF.

Pratique. La responsabilité financière des gestionnaires publics.

Votre mandat. Gestion des conflits internes : une mission délicate pour les élus.

AGENDA DE L'AMF

6 janvier 2023

Commission sécurité et prévention de la délinquance

17 janvier

Commission développement économique, commerce et tourisme

24 janvier

• Bureau de l'AMF

• Commission Fonction publique territoriale et Ressources humaines

AGENDA DES AD

14 décembre 2022

Assemblée générale des maires de la Lozère

15 décembre

Assemblée générale des maires de l'Eure

16 décembre

Rencontre des intercommunalités landaises

27 janvier 2023

Assemblée générale des maires de la Dordogne

28 janvier

Assemblée générale des maires des Côtes d'Armor

31 janvier au 1^{er} février

Université des maires de la Martinique

la Cohésion des territoires ; Transition énergétique ; Transformation et de la Fonction publiques ; Transports ; Ville et Logement ; Organisation territoriale et Professions de santé ; Personnes handicapées, etc.)

À venir en 2023

En 2023, le Salon des maires élargit son secteur sport avec le Salon des sports sur tous les terrains, nouvel espace transversal dédié à tous les sports, toutes les pratiques et tous les pratiquants. Imaginé avec l'AMF et en partenariat avec Paris2024, le CNOF, le ministère des Sports, l'Agence nationale du sport, Sport et Territoires, l'ANDES, l'ANDISS, Union Sport et Cycles, FNOMS, le salon interviendra en amont des JO pour rassembler les acteurs professionnels du sport, et en aval afin de promouvoir le dynamisme du marché français et de ses acteurs, pour accompagner les transitions et déployer l'activité sportive sur tous les terrains.

Chiffres clés de l'édition 2022

- 50 036 visiteurs (soit 16 % de plus qu'en 2021)
- 1 197 exposants
- 303 séquences
- 170 partenaires
- 446 journalistes présents
- 50 millions de personnes touchées sur les réseaux